



Délibération n° 85 / 2014

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Michael GIL, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Rémi SIE (pouvoir à M. Patrick MATTERA).

Absents : M. Daniel DELAUZE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Désignation de représentants de la commune à la commission d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération de Montpellier.**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :*

L'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 a organisé la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre dans le cadre du régime de la taxe professionnelle unique (TPU). Cette procédure est codifiée au Code général des impôts (article 1609 nonies C IV).

La loi dispose qu'une commission est créée entre les Communes et la Communauté d'Agglomération afin de valoriser les transferts de compétences réalisés et ainsi permettre un juste calcul des attributions de compensation. Elle est amenée à se prononcer l'année du passage en taxe professionnelle unique et lors de tout transfert de charges ultérieur.

Les membres de cette commission doivent être désignés par les Conseil municipaux en leur sein.

Un conseiller municipal siégeant au Conseil de Communauté peut également être membre de cette commission.

Madame CASSAR fait appel à candidatures afin de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants à cette commission.

Les candidatures de Mme Michelle CASSAR (titulaire), Mme Isabelle BARDIN (titulaire), M. Thierry QUILES (suppléant), Mme Fabienne THALAMAS (suppléante) pour la majorité ainsi que celles de Mlle Clara GIMENEZ (titulaire), M. Pierre VIALLET (titulaire) pour l'opposition sont enregistrées.

Après s'être assuré que les candidatures sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 85/2014**

**Objet : Conseil municipal – Désignation de représentants de la commune à la commission d'évaluation des transferts de charges de l'agglomération de Montpellier**

A l'issue du scrutin, la liste majoritaire obtient 26 voix et la liste d'opposition obtient 2 voix.

Ayant obtenu 26 voix, sont élus à la majorité :

- ✓ Mme Michelle CASSAR (titulaire)
- ✓ Mme Isabelle BARDIN (titulaire)
- ✓ M. Thierry QUILES (suppléant)
- ✓ Mme Fabienne THALAMAS (suppléante)

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 28 (dont 1 pouvoirs)

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 18 juillet 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN